



Travaux dirigés
Série n°6 : Modifications du capital des sociétés
commerciales

Exercice 1:

Au début de l'exercice 2019, la société anonyme LATEC, dotée d'un capital composé de 2 000 actions à 100 DH de nominal (dont 1 200 actions en numéraire, libérées de moitié), envisage de procéder à une réduction du capital social.

La direction générale élabore un projet à soumettre aux actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire, prévue pour le 10/04/19. Trois options s'avèrent possibles : le remboursement d'une fraction du nominal, le renoncement à l'appel d'une fraction du capital souscrit ou le rachat des actions pour les annuler :

- ✓ *La société réduit de moitié son capital social. Le remboursement a lieu le 12/05/19.*
- ✓ *La société n'appellera pas la dernière fraction du capital social.*
- ✓ *La société rachète 800 actions, de nominal 100 DH, à 120 DH, le 10/05/19, qu'elle désire annuler le même jour.*

Travail à faire : Après avoir rappelé les motivations susceptibles de laisser une société réduire son capital, il vous est demandé de présenter les écritures de réduction de capital dans chaque cas.

Exercice 2 :

Ci-dessous l'extrait de la balance d'une société anonyme au 1^{er} janvier N, après répartition des bénéfices de N-1 :

Eléments	Montants
Capital social	1 000 000
Réserve légale	96 000
Réserve facultative	394 000
Report à nouveau (SC)	100 000
TOTAL	1 590 000

Au premier janvier N, le capital de la société est composé de 10 000 actions d'une valeur nominale de 100 DH. A cette date, l'entreprise décide de procéder à une double augmentation de capital par incorporation de 100 000 DH de réserves facultatives (distribution de 1 000 actions gratuites) et par apports en numéraire rémunérés par 4000 actions nouvelles.

Les conditions de libération sont prévues comme suit :

- **Au 1^{er} janvier N :** Libération du minimum légal ;
- **Au 1^{er} juillet N :** Libération du solde, appelé le 15 mai N.

Le prix d'émission des nouvelles actions a été fixé à 120 DH l'action.

Travail à faire : Calculer le droit préférentiel et le droit d'attribution et enregistrer les écritures d'augmentation du capital au journal de la société.

Exercice 3 :

La société anonyme SOMATEF, dont le capital est constitué de 5 000 actions de 100 DH, réalise l'amortissement de son capital à l'aide de ses bénéfices distribuables.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 01/06/N, les actionnaires ont décidé d'amortir 25 % du capital.

Les fonds sont versés aux actionnaires le 01/08/N, par virements bancaires.

Ci-dessous un extrait du bilan avant amortissement du capital de la société :

Capital social	600 000 DH
Réserve légale	60 000 DH
Réserves statutaire	140 000 DH
Réserve facultative	80 000 DH
Résultat net de l'exercice (SC)	192 000 DH

Travail à faire : Rappeler le principe de l'amortissement du capital et présenter les écritures d'amortissement du capital de la société SOMATEF.

Corrigé :

Exercice 1 :

- 1- La réduction du capital est généralement motivée par deux types de situations :
 - La réduction du capital peut être motivée par l'existence de pertes cumulées importantes. Ce qui pousse la société à réduire le montant du capital en vue d'éponger les pertes accumulés et assainir sa situation financière.
 - La réduction du capital peut être motivée par des situations où la société ne réalise pas des pertes. La réduction du capital a lieu, dans ce cas, afin d'ajuster le montant du capital au volume d'activité de la société qui s'avère inférieure à ce qui avait été prévu. Dans ce cas, il y'a remboursement (le plus souvent en numéraire) aux actionnaires d'une partie de leur apport, sauf pour la partie du capital souscrit mais non appelé qui est annulé.

2- Traitement comptable de la réduction du capital de la société :

- Cas de remboursement d'une fraction du nominal :

		10/04/19		
1111	Capital social		100 000	
4461	Associés, capital à rembourser			100 000
	<i>Constatation de la réduction du capital social (2 000 x 100 x 1/2)</i>			
		12/05/19		
4461	Associés, capital à rembourser		100 000	
5141	Banques			100 000
	<i>Constatation du remboursement du capital social</i>			

- Cas de renoncement à l'appel d'une fraction du capital souscrit :

		10/04/19		
1111	Capital social		60 000	
1119	Actionnaires, capital souscrit non appelé			60 000
	<i>Constatation de la réduction du capital social par annulation de la partie non appelée (1 200 x 100 x 1/2)</i>			

- Cas du rachat des actions pour les annuler :

		10/05/19		
3500	Titres et valeurs de placement (Actions)		96 000	
5141	Banques			96 000
	<i>Constatation du rachat de 800 actions (800 x 120)</i>			
		d °		
1111	Capital social		80 000	
1152	Réserves facultatives (*)		16 000	
3500	Titres et valeurs de placement (Actions)			96 000
	<i>Constatation de la réduction du capital social par annulation des actions rachetées</i>			

(*) La différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale est inscrite dans un compte de capitaux propres selon le cas :

1121 Primes d'émission : Si prix d'achat est inférieure à la valeur nominale.

1152 – Réserves facultatives : Si prix d'achat est supérieure à la valeur nominale.

Exercice 2 :

1- Calcul du DPS et du DA :

Il s'agit d'une double augmentation de capital :

- Capitaux propres avant augmentation = 1 590 000 / 10000 = 159 DH
- Incorporation des réserves facultatives : 100000 DH (1000 actions gratuites)
- Apports en numéraire = 4000 x 120 = 480 000 DH
- Capitaux propres après augmentation du capital = (1590000+480000)/15000 = 138 DH

Perte par action = 159 – 138 = 21 DH

Pour récupérer la perte de la valeur de son action suite à l'augmentation du capital, un droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles (droit négociable) et un droit d'attribution d'actions gratuites lors de l'incorporation des réserves au capital sont reconnus à l'ancien actionnaire.

- Il y'a 10000 DPS pour 4000 nouvelles actions soit 5/2
- Il y'a 10000 DA pour 1000 nouvelles actions gratuites soit 10/1

L'acheteur d'un DPS paiera :

$$5 \text{ DPS} + 2 \times 120 = 2 \times 138$$

$$\text{DPS} = 7,2 \text{ DH}$$

L'acheteur d'un DA paiera :

$$10 \text{ DA} = 1 \times 138$$

$$\text{DA} = 13,8$$

2- Ecritures d'augmentation du capital.

		01/01/N		
5141	Banques		120 000	
4462	Associés, versements reçus /aug. du capital			120 000
	Constatation de la libération des apports pour augmentation du capital en numéraire			
	d°			
4462	Associés, versements reçus sur aug. du capital		120 000	
1119	Associés, capital souscrit non appelé		360 000	
1111	Capital social			400 000
1121	Primes d'émission			80 000
	Constatation de la souscription des actions nouvelles pour augmentation du capital en numéraire			
	d°			
1152	Réserves facultatives		100 000	
1111	Capital social			100 000
	Constatation de l'augmentation du capital par incorporation des réserves			
	15/05/N			
3462	Actionnaires, capital souscrit appelé non versé		360 000	
1119	Actionnaires, capital souscrit non appelé			360 000
	Constatation de l'appel du solde des nouvelles actions en numéraire			
	01/07/N			
5141	Banques		360 000	
3462	Actionnaires, capital souscrit appelé non versé			360 000
	Constatation de la libération du solde des nouvelles actions en numéraire			

Exercice 3 :

1- Principe de l'amortissement du capital :

L'amortissement du capital est une opération consistant en un remboursement à l'actionnaire de tout ou partie de son apport en société, sans réduction corrélative du montant nominal du capital social, par anticipation sur sa part dans la liquidation future de la société (amortissement opéré par prélèvement sur les bénéfices). Ainsi, l'amortissement du capital ne constitue pas une réduction du capital social.

Une action totalement amortie est dite une action de jouissance.

L'amortissement du capital permet de maintenir la confiance des actionnaires qui sont remboursés.

2- Ecritures comptables d'amortissement du capital :

		01/07/N		
1111	Capital social		150 000	
4461	Associés, capital à rembourser			150 000
	<i>Constatation de l'amortissement du capital social (600 000 x 25%)</i>			
		01/08/N		
4461	Associés, capital à rembourser		150 000	
5141	Banques			150 000
	<i>Constatation du remboursement du capital social</i>			
		d°		
1191	Résultat net (SC)		150 000	
11111	Capital social amorti			150 000
	<i>Constatation du prélèvement sur le bénéfice et de la partie amortie du capital</i>			
		d°		
1111	Capital social		450 000	
11112	Capital social non amorti			450 000
	<i>Constatation de la partie non amortie du capital (600 000 x 75%)</i>			